



RéCapiTuLons

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
Du 27 février 2014**

TGE/TAF

FEVRIER 2014

Le CTL s'est réuni le 27 février 2014, avec à l'ordre du jour les points suivants:

1 – Budget : compte-rendu de l'exécution 2013 et prévisions 2014

Taux de l'exécution budgétaire 2013 :

- 97,21 % pour l'UO TGE
- 85 ,46 % pour l'UO TAF

En 2014, la politique de restriction budgétaire mise en place à la TGE génère une réfaction de 5 % sur la composante « agents » de la dotation.

Les achats de fournitures diverses sont ainsi revus à la baisse mais l'administration assure que les stocks actuels seront suffisants pour répondre aux besoins des agents... espérons qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'année 2014 !

Par ailleurs, en prévision du déménagement des archives dans un nouveau local à Carquefou, la ligne budgétaire relative aux transports de biens a été augmentée. Ce changement d'entrepôt s'est avéré nécessaire car la forte augmentation du loyer du local de Saint Aignan de Grand Lieu n'a pas été acceptée par France Domaine.

Pour sa part, la dotation budgétaire 2014 pour l'UO TAF baisse de 7,51 % par rapport à la dotation allouée en 2013.

2 – Bilan de l'entretien professionnel au titre de l'année 2013 des personnels de catégories A, B et C

8 agents ont effectué un recours hiérarchique en 2013 .
Au final, un seul recours est parvenu en CAPL puis en CAPN.

Cette diminution des recours s'explique aisément par la complexité de la nouvelle procédure.

Pour la CGT Finances Publiques, l'obligation d'une procédure préalable de recours hiérarchique telle qu'introduite dans la réforme n'est pas acceptable dans son principe. Elle dépossède les CAP de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élu-es, laissant une place au discrétionnaire voire à l'arbitraire. Elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un-e agent-e à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne de la direction. La CGT réitère donc sa demande que cette étape ne soit que formelle et que les arbitrages pour les réductions d'ancienneté soient systématiquement renvoyés aux CAP compétentes. La CGT estime que les recours hiérarchiques ne doivent pas utiliser les réserves de mois prévus pour les CAPL.

A la demande de la CGT, l'administration a confirmé l'existence d'un reliquat de 21 mois non attribué aux agents lors de la campagne d'évaluation professionnelle 2013 (gestion 2012).

Ce reliquat sera ajouté aux dotations de capital mois de la campagne d'évaluation 2014 (gestion 2013) de la TGE/TAF.

3 – Mise en place de l'horaire variable à la TAF WASHINGTON, pour approbation

Un projet d'horaire variable a été voté à l'unanimité par le personnel de la TAF de Washington .

A son tour, l'ensemble des organisations syndicales a voté pour la mise en place de l'horaire variable à la Trésorerie auprès des Ambassades de Washington.

4 – Point d'étape sur l'avancement du DUERP par le groupe de travail

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été présenté au CHS le 4 mars 2014.

La dernière réunion du groupe de travail s'est déroulée le 22 février 2014 (après-midi) afin d'évaluer les risques psychosociaux (RPS) au sein de la TGE et des TAF.

La CGT Finances Publiques a fait le constat amère de travaux inachevés lors de ce dernier groupe de travail traitant d'un sujet pourtant sensible.

Cette frustration a été partagée par les élus CGT siégeant en CHSCT 44 sous la forme d'interrogations portant sur l'absence de bilan et de suivi du PAP et sur un manque de précisions cohérentes des actions de prévention en matière de RPS !

5– Tableau de bord de veille sociale (TBVS) :

Ajout de 3 nouveaux indicateurs sur la formation à l'accueil du public en situation de difficulté et lutte contre les risques professionnels.

Ces 3 indicateurs optionnels ajoutés au TBVS de 2013 de la TGE sont :

- 1) l'indicateur n°6a relatif au taux d'agents encadrants (A+ et A) formés à la santé et à la sécurité au travail , cet indicateur permet de mesurer l'effort de formation dans la lutte contre les risques professionnels .
- 2) l'indicateur n°6b relatif au taux d'agents non encadrants (A+ et A non encadrants , les cadres B et C) formés à la santé et à la sécurité au travail , cet indicateur permet également de mesurer l'effort de formation dans la lutte contre les risques professionnels
- 3) l'indicateur n°6c relatif au taux d'agents et de cadres des trésoreries et services accueillant du public en situation de difficulté. Il concerne des agents qui, de par leur fonction d'accueil (accueil primaire et secondaire), sont particulièrement confrontés à des situations relationnelles pouvant s'avérer être difficiles et pouvant conduire à des risques psychosociaux s'ils se cumulent avec une situation personnelle et/ ou professionnelle difficile.

Par ailleurs, ces 3 indicateurs optionnels viennent compléter l'indicateur socle n°6 qui mesure le taux d'agents hors cadres ayant bénéficié d'une formation continue.

6– Organisation du temps de travail des veilleurs de nuit

L'effectif des veilleurs de nuit compte 3 agents dont deux devraient être titularisés à la fin du deuxième semestre 2014 dans le corps des agents techniques

Désormais, ces trois agents travailleront aussi en journée dans le service logistique et budget en application de la circulaire 2013/12/8530 du 26/12/2013.

Une circulaire détermine l'organisation du temps de travail de ces trois veilleurs de nuit de la façon suivante :

- 2 agents stagiaires employés 37h30 par semaine réparties en trois vacations nocturnes de 10 heures et une vacation diurne (de jour) d'une durée de 7h30 effectuée au sein du service logistique et budget.
- 1 agent contractuel employé 35 heures par semaine réparties en trois vacations nocturnes de 10 heures et une vacation diurne (de jour) d'une durée de 5 heures effectuée au sein du service logistique et budget.

7 – Questions diverses :

- coin détente à la TGE : ce projet est au stade de l'étude.
- nouvelles règles de mutation dont les rapprochements prioritaires : la direction générale devrait prochainement apporter des précisions sur les modalités des rapprochements prioritaires s'appliquant à la TGE.

Les élus nationaux CGT Finances Publiques suivent particulièrement ce dossier et attendent des réponses à leurs questions adressées à la DG.

- transformation de la TGE en DSFiPE : le projet n'étant pas encore signé, la TGE reste la dernière Trésorerie Générale de la DGFIP !

Par ailleurs, la CGT a interpellé l'administration sur la possibilité pour les agents des TAF de s'adresser directement au service des ressources humaines afin d'obtenir divers renseignements (exemple : accident du travail, supplément familial etc...).

L'administration a répondu favorablement à cette requête.

Il semblerait qu'une ancienne pratique perdure dans certaines TAF interdisant aux agents de s'adresser directement au service RH de la TGE.

En cas de problèmes particuliers, les représentants du personnel peuvent intervenir auprès du service des ressources humaines.

Nous sommes à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter !

Les élu-es CGT en C.T.L. :

Béatrice CHIRON-SAICH (Titulaire) - 02 40 16 17 60

Sonia PENEAU (Suppléante) - 02 40 16 12 76

Marc CASTELER (Expert) TAF Washington

Contacter la CGT ➤CGT Finances Publiques 44

2 rue du Général Margueritte

44000 NANTES

➤Tél & Fax : 02 40 74 06 81

➤Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

➤Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>